

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Du jeudi 15 septembre 2022



L'an deux mil vingt-deux le quinze septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 9 septembre 2022, se sont assemblés, en session ordinaire, dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGE, Frédéric BOURGET, Laetitia HAMOT, Nathalie PETRAULT, Jean-François RENOUX, Marie- Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOUIN, Jean-Luc BARBIER, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Yolande VIELLARD

Excusés et absents : Daniel JOLLIT, Président, Régis BILLEROT, Bernard COMTE, Céline RIVOLET, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX, Evelyne PASSEBON, Hélène SAINT LARY

Pouvoirs : Daniel JOLLIT, Président donne pouvoir à Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Christian HERAUD donne pouvoir à Laetitia HAMOT

Secrétaire de séance : Laetitia HAMOT



**Délibération N° 01 - 09- 2022**

**CIAS HAUT VAL DE SEVRE- EHPAD LA CRECHE- MISE EN ŒUVRE DU R.I.F.S.E.E.P (IFSE ET CIA) EHPAD LES RIVES DE SEVRE - LA CRECHE**

Madame la Vice-Présidente rappelle la délibération du 15 février 2018 fixant les règles d'application et d'attribution du R.I.F.S.E.E.P (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)

Les plafonds IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) et CIA (Complément Indemnitaire Annuel) n'avaient pas été définies pour les catégories B/ Animateur et A/ Attaché territorial dans la délibération du 15 février 2018.

Compte tenu de l'évolution de carrière des agents, nous devons préciser les plafonds IFSE et CIA pour ces deux catégories afin de permettre leur attribution.

**Catégorie B :**

Groupe de fonctions	Animateur	Plafond annuel IFSE	Plafond annuel CIA
Groupe I	Animateur	17 480€	2 380€

**Catégorie A :**

Groupe de fonctions	Attachés territoriaux	Plafond annuel IFSE	Plafond annuel CIA
Groupe I	Emplois de direction	36 210 €	6 390€

Les autres points de la délibération initiale ne sont pas modifiés.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- APPROUVE le régime indemnitaire ci-dessus présenté ;
- AUTORISE le Président à engager les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.

Fait et délibéré au siège du CIAS Haut Val de Sèvre, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Pour le Président  
~~La Vice-Présidente déléguée~~



Marie NAUDIN

Acte rendu exécutoire après :  
- publication

le 19/02/22...  
- transmission à la préfecture,  
accusé réception  
le 21/02/22...  
Le Président.

Pour le Président  
La Vice-Présidente déléguée



Marie NAUDIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Du jeudi 15 septembre 2022



L'an deux mil vingt-deux le quinze septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 9 septembre 2022, se sont rassemblés, en session ordinaire, dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGÉ, Frédéric BOURGET, Laetitia HAMOT, Nathalie PETRAULT, Jean-François RENOUX, Marie- Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOUIN, Jean-Luc BARBIER, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Yolande VIELLARD

Excusés et absents : Daniel JOLLIT, Président, Régis BILLEROT, Bernard COMTE, Céline RIVOLET, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX, Evelyne PASSEBON, Hélène SAINT LARY

Pouvoirs : Daniel JOLLIT, Président donne pouvoir à Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Christian HERAUD donne pouvoir à Laetitia HAMOT

Secrétaire de séance : Laetitia HAMOT



**Délibération N° 02 – 09– 2022**

**CIAS HAUT VAL DE SEVRE- EHPAD LA CRECHE- APPROBATION DU FORFAIT SOIN 2022**

Vu la fiche de notification budgétaire 2022-1 de l'ARS Nouvelle-Aquitaine,

Madame la Vice-Présidente expose l'arrêté portant notification du forfait global soins 2022.  
Pour l'exercice 2022, le forfait global soins est de 1 123 485.00 €.

	TOTAL
<b>Base reconductible au 31/12/2021</b>	<b>1 100 498.00 €</b>
<b>Total des mesures nouvelles (ci-dessous)</b>	<b>22 987.00 €</b>
Actualisation	5 194.00 €
Résorption 2022 écart au plafond	45.00 €
Prime grand âge	3 223.00 €
Séjour médecine	2 780.00 €
Revalorisation grilles SEGUR	8 302.00 €
Revalorisation catégorie C	3 443.00 €
Base reconductible 2023	1 123 485.00 €
<b>FORFAIT GLOBAL SOINS 2022</b>	<b>1 123 485.00 €</b>

**Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE REFUSE le forfait global soins 2022.**

Acte rendu exécutoire après :  
- publication

le 19/09/22  
- transmission à la préfecture,  
accusé réception

Pour le Président

La Vice-Présidente déléguée

  
Marie NAUDIN

Fait et délibéré au siège du CIAS Haut Val de Sèvre, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

du Président  
et de la Vice-Présidente déléguée

Pour copie conforme

  
Marie NAUDIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Du jeudi 15 septembre 2022



L'an deux mil vingt-deux le quinze septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 9 septembre 2022, se sont assemblés, en session ordinaire, dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGÉ, Frédéric BOURGET, Bernard COMTE, Laetitia HAMOT, Nathalie PETRAULT, Jean-François RENOUX, Marie- Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOUIN, Jean-Luc BARBIER, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Yolande VIELLARD

Excusés et absents : Daniel JOLLIT, Président, Régis BILLEROT, Céline RIVOLET, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX, Evelyne PASSEBON, Hélène SAINT LARY

Pouvoirs : Daniel JOLLIT, Président donne pouvoir à Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Christian HERAUD donne pouvoir à Laetitia HAMOT

Secrétaire de séance : Laetitia HAMOT



**Délibération N° 03 – 09– 2022**

**CIAS HAUT VAL DE SEVRE- EHPAD LA CRECHE- DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR**

Madame la Vice-Présidente informe les membres de l'Assemblée que Monsieur Le Trésorier se trouve dans l'impossibilité de recouvrer un titre de recettes d'un montant de 151.39 € émis en 2017.

L'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

Monsieur Le Trésorier a sollicité Monsieur le Président afin que les membres du Conseil d'administration délibèrent sur l'admission en non-valeur du titre détaillé ci-dessus.

**Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE**

- **ACCEPTE d'admettre en non-valeur la somme de 151.39 euros ;**
- **AUTORISE le Président à engager les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.**

Acte rendu exécutoire après :  
- publication le 19/09/2022  
- transmission à la préfecture, accusé réception le 19/09/2022  
Le Président.

Pour le Président  
La Vice-Présidente déléguée

  
Marie NAUDIN

Fait et délibéré au siège du CIAS Haut Val de Sèvre, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme  
au Président

La Vice-Présidente déléguée

  
Marie NAUDIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Du jeudi 15 septembre 2022



L'an deux mil vingt-deux le quinze septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 9 septembre 2022, se sont assemblés, en session ordinaire, dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGÉ, Frédéric BOURGET, Bernard COMTE, Laetitia HAMOT, Nathalie PETRAULT, Jean-François RENOUX, Marie- Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOUIN, Jean-Luc BARBIER, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Yolande VIELLARD

Excusés et absents : Daniel JOLLIT, Président, Régis BILLEROT, Céline RIVOLET, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX, Evelyne PASSEBON, Hélène SAINT LARY

Pouvoirs : Daniel JOLLIT, Président donne pouvoir à Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Christian HERAUD donne pouvoir à Laetitia HAMOT

Secrétaire de séance : Laetitia HAMOT



**Délibération N° 04 - 09- 2022**

**CIAS HAUT VAL DE SEVRE- EHPAD LA CRECHE- TARIF HEBERGEMENT APPLICABLE AUX BENEFICIAIRES DE L'AIDE SOCIALE A L'HEBERGEMENT A COMPTER DU 1ER AOUT 2022**

Madame la Vice-Présidente rappelle à l'Assemblée la délibération en date du 17 mars 2022 acceptant les tarifs pour les résidents à l'aide sociale, fixés par arrêté du Conseil Départemental des Deux-Sèvres, et applicables au 1er février 2022.

Vu l'arrêté du Conseil Départemental du 18 juillet 2022, les prix de journées applicables aux personnes bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement sont révisés.

Madame la Vice-Présidente informe que les tarifs applicables à compter du 1er août 2022 sont fixés comme suit :

- Chambre à 2 lits 30m2 : **44.37 €**
- Chambre à 1 lit 20m2 : **50.63 €**
- Chambre à 1 lit 20m2 avec loggia : **52.06 €**
- Chambre à 1 lit 20m2 avec balcon : **51.44 €**
- Chambre à 1 lit 30m2 : **54.16 €**
- Chambre à 1 lit 30m2 avec loggia : **55.60 €**
- Chambre à 1 lit 30m2 avec balcon : **55.02 €**
- Tarif moins de 60 ans : **66.55 €**

**Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE**

- **ACCEPTÉ les nouveaux tarifs d'hébergement en vigueur ;**
- **AUTORISE le Président à engager les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.**

Acte rendu exécutoire après :

- publication

le 19/09/22


- transmission à la préfecture,

accusé réception

le 19/09/22

Le Président

La Vice-Présidente déléguée

  
Marie NAUDIN

Fait et délibéré au siège du CIAS Haut Val de Sèvre, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme.

Pour le Président  
La Vice-Présidente déléguée  
  
Marie NAUDIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Du jeudi 15 septembre 2022



L'an deux mil vingt-deux le quinze septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 9 septembre 2022, se sont assemblés, en session ordinaire, dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGE, Frédéric BOURGET, Bernard COMTE, Laetitia HAMOT, Nathalie PETRAULT, Jean-François RENOUX, Marie- Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOUIN, Jean-Luc BARBIER, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Yolande VIELLARD

Excusés et absents : Daniel JOLLIT, Président, Régis BILLEROT, Céline RIVOLET, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX, Evelyne PASSEBON, Hélène SAINT LARY

Pouvoirs : Daniel JOLLIT, Président donne pouvoir à Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Christian HERAUD donne pouvoir à Laetitia HAMOT

Secrétaire de séance : Laetitia HAMOT



**Délibération N° 05 – 09– 2022**

**CIAS HAUT VAL DE SEVRE- EHPAD LA CRECHE- PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES**

Madame la Vice-Présidente expose au Conseil d'Administration :

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution de provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation, visant la prise en charge au budget des créances irrécouvrables correspondants aux titres émis par la Collectivité mais dont le recouvrement n'a pu être mené à son terme par le comptable en charge du recouvrement, et qui se traduira, au final, par une demande d'admission en non-valeur.

Aussi, en accord avec le comptable, il est proposé au Conseil d'Administration de constituer, pour 2022, une provision de 2 577 euros correspondant à la totalité des créances ayant fait l'objet d'un titre en 2020 ou antérieurement, non recouvré à la date du 10/08/2022.

**Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE**

- **DECIDE de constituer une provision pour créances douteuses ;**
- **DECIDE ainsi l'inscription au budget 2022 du montant annuel du risque encouru, soit 2 577 euros correspondant au montant susceptible d'être proposé en admission en non-valeur par le comptable public ;**
- **AUTORISE le Président à reprendre la provision ainsi constituée à hauteur du montant des créances admises en non-valeur sur les exercices à venir ;**
- **AUTORISE le Président à engager les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.**

Acte rendu exécutoire après :

- publication le 19/09/2022...
  - transmission à la préfecture, accusé réception le 19/09/2022...
- Le Président.

Fait et délibéré au siège du CIAS Haut Val de Sèvre, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signés  
Pour le Président  
La Vice-Présidente déléguée  
Pour copie conforme.

Pour le Président  
La Vice-Présidente déléguée  
  
Marie NAUDIN

Pour le Président  
La Vice-Présidente déléguée  
  
Marie NAUDIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Du jeudi 15 septembre 2022



L'an deux mil vingt-deux le quinze septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 9 septembre 2022, se sont assemblés, en session ordinaire, dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGE, Frédéric BOURGET, Bernard COMTE, Laetitia HAMOT, Nathalie PETRAULT, Jean-François RENOUX, Marie- Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOUIN, Jean-Luc BARBIER, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Yolande VIELLARD

Excusés et absents : Daniel JOLLIT, Président, Régis BILLEROT, Céline RIVOLET, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX, Evelyne PASSEBON, Hélène SAINT LARY

Pouvoirs : Daniel JOLLIT, Président donne pouvoir à Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Christian HERAUD donne pouvoir à Laetitia HAMOT

Secrétaire de séance : Laetitia HAMOT



**Délibération N° 06 – 09– 2022**

**CIAS HAUT VAL DE SEVRE- EHPAD LA CRECHE- ADHESION FNADEPA**

Madame la Vice-Présidente expose au Conseil d'Administration que :

La FNADEPA est la fédération nationale des associations de directeurs d'établissement et services pour personnes âgées.

Cette association permet d'être accompagnée (veille juridique, expertises et assistance juridique, conseils et accompagnements), d'être informé des actualités juridiques, sociales, technologiques et managériales.

Elle permet d'échanger et de partager entre tous les directeurs du secteur public ou privé et ainsi améliorer ensemble la qualité de vie des usagers (formations, échanges de bonnes pratiques...).

Le tarif de l'adhésion à la Fédération nationale en 2022 est de 8,90 € par lit pour les directeurs d'établissement avec hébergement (Ehpad).

Il est donc proposé au Conseil d'administration d'adhérer à cette association.

**Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE**

- **ACCEPTÉ** que la directrice d'établissement de l'EHPAD « Les Rives de Sèvre » adhère à cette association ;
- **AUTORISE** le Président à engager les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.

Acte rendu exécutoire après :

- publication

le 19/09/2022

- transmission à la préfecture,

accusé réception

le 19/09/2022

Le Président

La Vice-Présidente déléguée

  
Marie NAUDIN

Fait et délibéré au siège du CIAS Haut Val de Sèvre, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures  
Pour le Président

Pour copie conforme  
La Vice-Présidente déléguée

  
Marie NAUDIN

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
-----

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Du jeudi 15 septembre 2022



L'an deux mil vingt-deux le quinze septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 9 septembre 2022, se sont assemblés, en session ordinaire, dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGÉ, Frédéric BOURGET, Bernard COMTE, Laetitia HAMOT, Nathalie PETRAULT, Jean-François RENOUX, Marie- Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOUIN, Jean-Luc BARBIER, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Yolande VIELLARD

Excusés et absents : Daniel JOLLIT, Président, Régis BILLEROT, Céline RIVOLET, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX, Evelyne PASSEBON, Hélène SAINT LARY

Pouvoirs : Daniel JOLLIT, Président donne pouvoir à Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Christian HERAUD donne pouvoir à Laetitia HAMOT

Secrétaire de séance : Laetitia HAMOT



**Délibération N° 07 – 09– 2022**

**CIAS HAUT VAL DE SEVRE- EHPAD PAMPROUX- CREATION D'UN POSTE D'INFIRMIERE EN SOINS GENERAUX HORS CLASSE CATEGORIE A**

Madame la Vice-Présidente explique que suite au départ en retraite d'une infirmière classe supérieure catégorie B à compter du 1er Janvier 2023 et à son remplacement par un détachement de l'hôpital de NIORT d'une infirmière en soins généraux catégorie A, il doit être procédé à la création d'un poste d'infirmière en soins généraux hors classe catégorie A à temps complet à compter du 1er janvier 2023.

**Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE**

- **VALIDE la création d'un poste d'infirmière en soins généraux hors classe catégorie A ;**
- **AUTORISE le Président à engager les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.**

Acte rendu exécutoire après :  
- publication

le 19/09/2022  
- transmission à la préfecture,  
accusé réception  
le 19/09/2022

Le Président  
Pour le Président  
La Vice-Présidente déléguée

  
Marie NAUDIN

Fait et délibéré au siège du CIAS Haut Val de Sèvre, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Pour le Président  
La Vice-Présidente déléguée

  
Marie NAUDIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du jeudi 15 septembre 2022



L'an deux mil vingt-deux le quinze septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 9 septembre 2022, se sont assemblés, en session ordinaire, dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGÉ, Frédéric BOURGET, Bernard COMTE, Laetitia HAMOT, Nathalie PETRAULT, Jean-François RENOUX, Marie- Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOUIN, Jean-Luc BARBIER, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Yolande VIELLARD

Excusés et absents : Daniel JOLLIT, Président, Régis BILLEROT, Céline RIVOLET, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX, Evelyne PASSEBON, Hélène SAINT LARY

Pouvoirs : Daniel JOLLIT, Président donne pouvoir à Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Christian HERAUD donne pouvoir à Laetitia HAMOT

Secrétaire de séance : Laetitia HAMOT



**Délibération N° 08 – 09– 2022**

**CIAS HAUT VAL DE SEVRE- EHPAD PAMPROUX- ADOPTION DU FORFAIT SOINS 2022**

Madame la Vice-Présidente expose l'arrêté portant notification du forfait global soins 2022. Pour l'exercice 2022, le forfait global soins est de 1.059.061,00 €.

	TOTAL
<b>Base reductible au 31/12/2021</b>	<b>957.273 €</b>
<b>Total des mesures nouvelles (ci-dessous)</b>	<b>101.788 €</b>
Actualisation	4.519 €
Résorption 2022 écart au plafond	81.827 €
Prime grand âge	2.705 €
Séjour médecine	2.521 €
Revalorisation grilles SEGUR	7.221 €
Revalorisation catégorie C	2.995 €
Base reductible 2023	1.059.061 €
<b>FORFAIT GLOBAL SOINS 2022</b>	<b>1.059.061 €</b>

**Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE REFUSE le forfait global soins 2022.**

Acte rendu exécutoire après :  
- publication

le 19/09/2022  
- transmission à la préfecture,  
accusé réception

le 19/09/2022  
Le Président

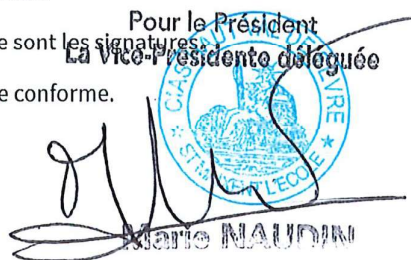
La Vice-Présidente déléguée

  
Marie NAUDIN

Fait et délibéré au siège du CIAS Haut Val de Sèvre, les jours, mois et an que dessus.

Pour le Président  
Au registre sont les signatures  
La Vice-Présidente déléguée

Pour copie conforme.

  
Marie NAUDIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du jeudi 15 septembre 2022



L'an deux mil vingt-deux le quinze septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 9 septembre 2022, se sont assemblés, en session ordinaire, dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGE, Frédéric BOURGET, Bernard COMTE, Laetitia HAMOT, Nathalie PETRAULT, Jean-François RENOUX, Marie- Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOUIN, Jean-Luc BARBIER, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Yolande VIELLARD

Excusés et absents : Daniel JOLLIT, Président, Régis BILLEROT, Céline RIVOLET, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX, Evelyne PASSEBON, Hélène SAINT LARY

Pouvoirs : Daniel JOLLIT, Président donne pouvoir à Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Christian HERAUD donne pouvoir à Laetitia HAMOT

Secrétaire de séance : Laetitia HAMOT



**Délibération N° 09 – 09 – 2022**

**CIAS HAUT VAL DE SEVRE- EHPAD PAMPROUPX- TARIF HEBERGEMENT APPLICABLE AUX PERSONNES BENEFICIAIRES DE L'AIDE SOCIALE A L'HEBERGEMENT A COMPTER DU 1ER AOUT 2022**

Madame la Vice-Présidente expose l'arrêté du conseil départemental fixant le tarif hébergement applicable aux personnes bénéficiaires de l'aide-sociale à l'hébergement à compter du 1<sup>er</sup> août 2022 fixé comme suit :

- Chambre à 2 lits : 49.26 €
- Chambre à 1 lit : 50.40 €
- Appartement : 50.40 €
- Hébergement temporaire : 59.69 €

**Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE**

- **VALIDE les nouveaux tarifs d'hébergement en vigueur ;**
- **AUTORISE le Président à engager les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.**

Acte rendu exécutoire après :  
- publication

le 19/09/2022

- transmission à la préfecture,  
accusé réception  
le 19/09/2022  
Le Président

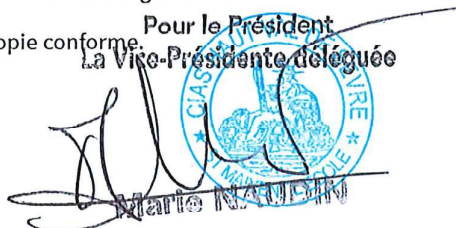
Pour le Président  
La Vice-Présidente déléguée

  
Marie NAUDIN

Fait et délibéré au siège du CIAS Haut Val de Sèvre, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme  
Pour le Président  
La Vice-Présidente déléguée

  
Marie NAUDIN

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
-----

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Du jeudi 15 septembre 2022



L'an deux mil vingt-deux le quinze septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 9 septembre 2022, se sont assemblés, en session ordinaire, dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGE, Frédéric BOURGET, Bernard COMTE, Laetitia HAMOT, Nathalie PETRAULT, Jean-François RENOUX, Marie- Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOUIN, Jean-Luc BARBIER, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Yolande VIELLARD

Excusés et absents : Daniel JOLLIT, Président, Régis BILLEROT, Céline RIVOLET, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX, Evelyne PASSEBON, Hélène SAINT LARY

Pouvoirs : Daniel JOLLIT, Président donne pouvoir à Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Christian HERAUD donne pouvoir à Laetitia HAMOT

Secrétaire de séance : Laetitia HAMOT



Délibération N° 10 – 09– 2022

**CIAS HAUT VAL DE SEVRE- EHPAD PAMPROUPX- TARIF HEBERGEMENT APPLICABLE AUX PERSONNES DE MOINS DE 60 ANS A COMPTER DU 1ER AOUT 2022**

Madame la Vice-Présidente expose l'arrêté du conseil départemental fixant le tarif hébergement applicable aux personnes de moins de 60 ans à compter du 1er août 2022 fixé comme suit :

➤ 62.44 €

**Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE**

- **VALIDE** le tarif des personnes de moins de 60 ans à compter du 1er août 2022 tel qu'il est présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à engager les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.

Acte rendu exécutoire après :  
- publication le 19/09/22

- transmission à la préfecture,  
accusé réception le 19/09/22

La Vice-Présidente déléguée

  
Marie NAUDIN

Fait et délibéré au siège du CIAS Haut Val de Sèvre, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,  
Pour le Président

Pour copie de l'arrêté La Vice-Présidente déléguée

  
Marie NAUDIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du jeudi 15 septembre 2022



L'an deux mil vingt-deux le quinze septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 9 septembre 2022, se sont assemblés, en session ordinaire, dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGE, Frédéric BOURGET, Bernard COMTE, Laetitia HAMOT, Nathalie PETRAULT, Jean-François RENOUX, Marie- Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOUIN, Jean-Luc BARBIER, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Yolande VIELLARD

Excusés et absents : Daniel JOLLIT, Président, Régis BILLEROT, Céline RIVOLET, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX, Evelyne PASSEBON, Hélène SAINT LARY

Pouvoirs : Daniel JOLLIT, Président donne pouvoir à Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Christian HERAUD donne pouvoir à Laetitia HAMOT

Secrétaire de séance : Laetitia HAMOT



**Délibération N° 11 – 09- 2022**

**CIAS HAUT VAL DE SEVRE- EHPAD PAMPROUX- DECISION MODIFICATIVE N°1 EX 2022**

Madame la Vice-Présidente expose la décision modificative ci-dessous :

INTITULE	COMPTE	PROG	TOTAL
<b>RECETTES</b>			
FONCTIONNEMENT			
Forfait global relatif aux soins	735111	2	-210.710,00
Forfait global relatif aux soins	735111	2	+82.112,00
Produit à la charge du département	7352121	3	-35.286,71
Produit à la charge de l'utilisateur	73532	3	-13.583,84
Remboursement sur rémunération du personnel	6419	1	+40.000,00
Tarif journalier relatif au socle de prestation	735311	1	+13.000,00
<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>-124.468,55</b>

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- VALIDE la décision modificative n° 1 ex 2022 telle qu'elle est présentée ci-dessus ;
- AUTORISE le Président à engager les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.

Acte rendu exécutoire après :  
- publication

le 19/09/2022  
- transmission à la préfecture,  
accusé réception  
le 19/09/2022

Le Président  
La Vice-Présidente déléguée

  
Marie NAUDIN

Fait et délibéré au siège du CIAS Haut Val de Sèvre, les jours, mois et an que dessus.

Pour le Président

Au registre sont les signatures  
La Vice-Présidente déléguée

Pour copie conforme.

  
Marie NAUDIN

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
-----

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Du jeudi 15 septembre 2022



L'an deux mil vingt-deux le quinze septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 9 septembre 2022, se sont rassemblés, en session ordinaire, dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGE, Frédéric BOURGET, Bernard COMTE, Laetitia HAMOT, Nathalie PETRAULT, Jean-François RENOUX, Marie- Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOUIN, Jean-Luc BARBIER, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Yolande VIELLARD

Excusés et absents : Daniel JOLLIT, Président, Régis BILLEROT, Céline RIVOLET, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX, Evelyne PASSEBON, Hélène SAINT LARY

Pouvoirs : Daniel JOLLIT, Président donne pouvoir à Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Christian HERAUD donne pouvoir à Laetitia HAMOT

Secrétaire de séance : Laetitia HAMOT



**Délibération N° 12 – 09- 2022**

**CIAS HAUT VAL DE SEVRE- CIAS- RECRUTEMENT D'UN REDACTEUR PRINCIPAL CONTRACTUEL – POSTE DE DIRECTEUR ADJOINT D'UN EHPAD**

Vu la délibération N° 08-04-2022 du 21.04.22 portant création d'un poste de Rédacteur principal,  
Vu le jury de recrutement en date du 05.07.22,

Madame la Vice-Présidente expose qu'au regard du départ en retraite de la Directrice de l'EHPAD de PAMROUX et de la réorganisation de la direction des 2 EHPAD, un poste de Rédacteur territorial à temps complet en charge d'assurer la direction adjointe de l'EHPAD de PAMPROUX a été créé.

Depuis le 7 juin 2022, ce même poste fait l'objet d'une déclaration de vacance auprès du Centre de Gestion. Suite à celle-ci, un certain nombre de candidatures ont été réceptionnées mais aucune relevant du statut de la fonction publique territoriale et répondant au profil.

Aussi, par dérogation, l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique indique qu'une vacance d'emploi qui ne peut être pourvue dans les conditions prévues par ledit code peut-être attribuée à un agent contractuel pour les emplois des catégories A, B et C, lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient, pour une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse, sans pouvoir excéder six années.

Toutefois, la jurisprudence précise qu'un tel recrutement ne peut intervenir qu'après la déclaration de vacance du poste, une publicité suffisante et l'absence de candidats fonctionnaires répondant au profil du poste. Ces conditions sont, en l'espèce, remplies.

Ainsi, en application des textes susvisés, aux termes de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, il est proposé au conseil d'administration de recruter le candidat retenu lors du jury de recrutement du 5 juillet 2022 en qualité de Rédacteur principal contractuel sur un poste permanent, en raison des besoins du CIAS Haut Val de Sèvre.

La rémunération correspondrait à l'échelon 6 du grade de Rédacteur principal de 1ère classe, assortie du régime indemnitaire correspondant au cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux.

Accusé de réception en préfecture  
N° 1909/2022-DE  
Date de télétransmission : 19/09/2022  
Date de réception préfecture : 19/09/2022

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- AUTORISE le recrutement d'un Rédacteur principal contractuel à temps complet pour une durée de 3 ans renouvelable, sur la base de l'échelon 6 du grade de Rédacteur principal de 1ère classe, à compter du 22 septembre 2022 ;
- AUTORISE le Président à engager les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.

Fait et délibéré au siège du CIAS Haut Val de Sèvre, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Pour le Président  
La Vice-Présidente déléguée



Marie NAUDIN

Acte rendu exécutoire après :  
- publication le 19/09/2022  
- transmission à la préfecture,  
accusé réception  
le 19/09/2022  
Le Président.

Pour le Président  
La Vice-Présidente déléguée



Marie NAUDIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du jeudi 15 septembre 2022



L'an deux mil vingt-deux le quinze septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 9 septembre 2022, se sont assemblés, en session ordinaire, dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGE, Frédéric BOURGET, Bernard COMTE, Laetitia HAMOT, Nathalie PETRAULT, Jean-François RENOUX, Marie- Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOUIN, Jean-Luc BARBIER, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Yolande VIELLARD

Excusés et absents : Daniel JOLLIT, Président, Régis BILLEROT, Céline RIVOLET, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX, Evelyne PASSEBON, Hélène SAINT LARY

Pouvoirs : Daniel JOLLIT, Président donne pouvoir à Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Christian HERAUD donne pouvoir à Laetitia HAMOT

Secrétaire de séance : Laetitia HAMOT



**Délibération N° 13 - 09- 2022**

**CIAS HAUT VAL DE SEVRE- CIAS- ATTRIBUTION PRIME AUX AGENTS SOCIAUX**

Madame la Présidente expose que le décret n° 2022-728 du 28/04/22 prévoit la possibilité de verser une prime de revalorisation à certains personnels relevant de la Fonction Publique Territoriale et exerçant au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Les agents susceptibles de bénéficier de cette prime de revalorisation au CIAS sont les agents du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile et les conseillères sociales.

Aussi, sont concernés :

- Les assistants sociaux-éducatifs (1 agent),
- Les agents sociaux (16 agents),
- Les agents exerçant des missions relevant des cadres d'emploi précités (2 agents).

Le montant de cette prime sur la base de 49 points d'indice est de 238 € brut actuellement pour un temps plein qui évoluera selon la valeur du point d'indice.

Madame la Vice-Présidente précise que les personnels administratifs et du portage de repas ne sont pas concernés.

**Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE**

- **AUTORISE le versement de cette prime de revalorisation aux agents précités à compter du 1<sup>er</sup> octobre ;**
- **AUTORISE le Président à engager les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.**

Acte rendu exécutoire après :

- publication

le 19/09/2022

- transmission à la préfecture,

accusé réception le 19/09/2022

Le Président

La Vice-Présidente déléguée

Marie NAUDIN

Laetitia HAMOT

Fait et délibéré au siège du CIAS Haut Val de Sèvre, les jours, mois et an que dessus.

Pour le Président  
La Vice-Présidente déléguée

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme.

Marie NAUDIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Du jeudi 15 septembre 2022



L'an deux mil vingt-deux le quinze septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 9 septembre 2022, se sont assemblés, en session ordinaire, dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGÉ, Frédéric BOURGET, Bernard COMTE, Laetitia HAMOT, Nathalie PETRAULT, Jean-François RENOUX, Marie- Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOUIN, Jean-Luc BARBIER, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Yolande VIELLARD

Excusés et absents : Daniel JOLLIT, Président, Régis BILLEROT, Céline RIVOLET, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX, Evelyne PASSEBON, Hélène SAINT LARY

Pouvoirs : Daniel JOLLIT, Président donne pouvoir à Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Christian HERAUD donne pouvoir à Laetitia HAMOT

Secrétaire de séance : Laetitia HAMOT



**Délibération N° 14 – 09- 2022**

**CIAS HAUT VAL DE SEVRE- CIAS- SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT VAL DE SEVRE**

Madame la Vice-Présidente expose que le CIAS occupe des bâtiments gérés par la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre.

L'ensemble des gros équipements et gros travaux étant portés par la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre, Madame la Vice-Présidente propose de verser une subvention d'investissement à la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre à hauteur de 70 000€ afin de participer au financement de ces dépenses.

**Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE**

- **APPROUVE** la subvention d'investissement pour un montant de 70 000€ à la Communauté de Communes HVS ;
- **AUTORISE** le Président à engager les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.

Acte rendu exécutoire après :  
- publication le 19/09/2022

- transmission à la préfecture,  
accusé réception le 19/09/2022  
Le Président,  
Pour le Président

La Vice-Présidente déléguée

  
Marie NAUDIN

Fait et délibéré au siège du CIAS Haut Val de Sèvre, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme. La Vice-Présidente déléguée

  
Marie NAUDIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Du jeudi 15 septembre 2022



L'an deux mil vingt-deux le quinze septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 9 septembre 2022, se sont assemblés, en session ordinaire, dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGE, Frédéric BOURGET, Bernard COMTE, Laetitia HAMOT, Nathalie PETRAULT, Jean-François RENOUX, Marie- Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOUIN, Jean-Luc BARBIER, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Yolande VIELLARD

Excusés et absents : Daniel JOLLIT, Président, Régis BILLEROT, Céline RIVOLET, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX, Evelyne PASSEBON, Hélène SAINT LARY

Pouvoirs : Daniel JOLLIT, Président donne pouvoir à Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Christian HERAUD donne pouvoir à Laetitia HAMOT

Secrétaire de séance : Laetitia HAMOT



**Délibération N° 15 – 09- 2022**

**CIAS HAUT VAL DE SEVRE- CIAS- PROCEDURE POUR EFFACEMENT DE DETTE SUITE A DECISION DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NIORT**

Madame la Vice-Présidente expose,

Vu le courrier du Comptable du service de la gestion comptable de Saint-Maixent l'Ecole nous présentant un montant de créances éteintes suite à une procédure de surendettement (l'effacement de créances dans le cadre de procédures de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire) pour un montant global de 2 756.27€.

La créance éteinte s'impose au Centre Intercommunal d'Action Social et au comptable et plus aucune action de recouvrement n'est possible. En conséquence, le Conseil d'Administration doit statuer sur l'admission de ces listes de créances. À la suite de cette délibération, des mandats seront émis selon le budget concerné à l'article 6542 "créances éteintes". Il est demandé au Centre Intercommunal d'Action sociale Haut Val de Sèvre d'admettre : en créances éteintes la somme de 2 756.27 € selon l'état transmis, arrêté à la date du 08 Août 2022.

**Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE**

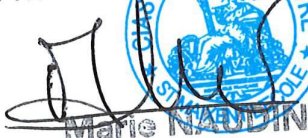
- **VALIDE l'admission des créances éteintes proposées par le comptable public pour un montant de 2 756.27 € et de prélever la dépense correspondante sur les crédits du compte 6542 ;**
- **AUTORISE le Président à engager les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.**

Acte rendu exécutoire après :  
- publication

le 19/09/2022.  
- transmission à la préfecture,  
accusé réception

le 19/09/2022

Pour le Président  
La Vice-Présidente déléguée

  
Marie NAUDIN

Fait et délibéré au siège du CIAS Haut Val de Sèvre, les jours, mois et an que dessus.

Pour le Président  
Le Vice-Présidente déléguée

Pour copie conforme.

  
Marie NAUDIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Du jeudi 15 septembre 2022



L'an deux mil vingt-deux le quinze septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 9 septembre 2022, se sont assemblés, en session ordinaire, dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGE, Frédéric BOURGET, Bernard COMTE, Laetitia HAMOT, Nathalie PETRAULT, Jean-François RENOUX, Marie- Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOUIN, Jean-Luc BARBIER, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Yolande VIELLARD

Excusés et absents : Daniel JOLLIT, Président, Régis BILLEROT, Céline RIVOLET, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX, Evelyne PASSEBON, Hélène SAINT LARY

Pouvoirs : Daniel JOLLIT, Président donne pouvoir à Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Christian HERAUD donne pouvoir à Laetitia HAMOT

Secrétaire de séance : Laetitia HAMOT



**Délibération N° 16 – 09- 2022**

**CIAS HAUT VAL DE SEVRE- CIAS- DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Madame la Vice-Présidente expose qu'une décision modificative de crédits du budget 2022 est nécessaire dans la mesure où :

- en section de fonctionnement, les crédits initialement votés pour mandater les créances éteintes sont insuffisants,
- en section d'investissement, le versement de la subvention d'équipement à la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre n'était pas prévu initialement.

Il convient de modifier le budget par les écritures suivantes :

**INVESTISSEMENT**

Dépenses				Recettes			
Compte	Fonction	Service	Montant	Compte	Fonction	Service	Montant
<b>20 Immobilisations incorporelles</b>							
20412	02	ADMI	70 000.00 €				
<b>21 Immobilisations corporelles</b>							
2184	02	ADMI	- 70 000.00 €				
			- €				

FONCTIONNEMENT

Dépenses				Recettes			
Compte	Fonction	Service	Montant	Compte	Fonction	Service	Montant
<b>022 Dépenses imprévues</b>							
022	02	ADMI	- 2 260.00 €				
<b>65 Autres charges de gestion courantes</b>							
6542	02	ADMI	2 260.00 €				
			- €				

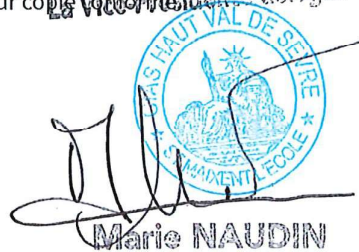
Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- VALIDE la décision modificative 1-2022 du budget CIAS ;
- AUTORISE le Président à engager les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.

Fait et délibéré au siège du CIAS Haut Val de Sèvre, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures  
Pour le Président

Pour copie de la Vice-Présidente déléguée

  
Marie NAUDIN

Acte rendu exécutoire après :  
- publication

le 19/09/2022  
- transmission à la préfecture,  
accusé réception  
le 19/09/2022

Le Président.

Pour le Président  
La Vice-Présidente déléguée  
  
Marie NAUDIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du jeudi 15 septembre 2022



L'an deux mil vingt-deux le quinze septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 9 septembre 2022, se sont assemblés, en session ordinaire, dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGE, Frédéric BOURGET, Bernard COMTE, Laetitia HAMOT, Nathalie PETRAULT, Jean-François RENOUX, Marie- Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOUIN, Jean-Luc BARBIER, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Yolande VIELLARD

Excusés et absents : Daniel JOLLIT, Président, Régis BILLEROT, Céline RIVOLET, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX, Evelyne PASSEBON, Hélène SAINT LARY

Pouvoirs : Daniel JOLLIT, Président donne pouvoir à Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Christian HERAUD donne pouvoir à Laetitia HAMOT

Secrétaire de séance : Laetitia HAMOT



**Délibération N° 17 – 09- 2022**

**CIAS HAUT VAL DE SEVRE- CIAS- RAQPA - DECISION MODIFICATIVE N° 1 - 2022**

Madame la Vice-Présidente expose,

Il convient de modifier le budget afin d'équilibrer les chapitres 040 - recette et 042 - dépense d'un montant de 2.61€, par les écritures suivantes :

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
			040 Opérations d'ordre de transfert entre sections		
			28173	Construction	- 0.84 €
			28175	Installations, matériel outill	- 0.80 €
			28183	Matériel de bureau et matér	- 0.87 €
			28184	Mobilier	- 0.10 €
			16 Emprunts et dettes assimilées		
			165	Depôts et cautionnement	2.61 €
		- €			0.00 €
					- €

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- VALIDE la décision modificative 1-2022 du budget RAQPA ;
- AUTORISE le Président à engager les démarches nécessaires et à signer tout document à

Acte rendu exécutoire par le Président dans le règlement de ce dossier.

- publication

le 19/09/2022  
- transmission à la préfecture,

accusé réception

le 19/09/2022

Le Président  
La Vice-Présidente déléguée

  
Marie NAUDIN

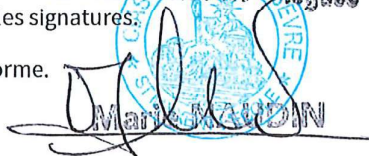
Fait et délibéré au siège du CIAS Haut Val de Sèvre, les jours, mois et an que dessus.

Pour le Président

La Vice-Présidente déléguée

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

  
Marie NAUDIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du jeudi 15 septembre 2022



L'an deux mil vingt-deux le quinze septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 9 septembre 2022, se sont assemblés, en session ordinaire, dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGE, Frédéric BOURGET, Bernard COMTE, Laetitia HAMOT, Nathalie PETRAULT, Jean-François RENOUX, Marie- Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOUIN, Jean-Luc BARBIER, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Yolande VIELLARD

Excusés et absents : Daniel JOLLIT, Président, Régis BILLEROT, Céline RIVOLET, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX, Evelyne PASSEBON, Hélène SAINT LARY

Pouvoirs : Daniel JOLLIT, Président donne pouvoir à Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Christian HERAUD donne pouvoir à Laetitia HAMOT

Secrétaire de séance : Laetitia HAMOT



**Délibération N° 18 – 09- 2022**

**CIAS HAUT VAL DE SEVRE- CIAS- SAAD - DECISION MODIFICATIVE N° 1-2022**

Madame la Vice-Présidente expose,

Il convient de modifier le budget afin de couvrir les dépenses au chapitre 016 d'un montant de 10 850 €.

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses			Recettes		
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
016 Dépenses afférentes à la structure			018 Autres produits relatifs à l'exploitation		
673	Titres annulés (sur exercices ant.)	9 050.00 €	6419	Remboursement sur rémunération	1 800.00 €
678	Autres charges exceptionnelles	1 600.00 €	7488	Autres	9 050.00 €
6817	Dotations aux dépréciations des actifs	200.00 €			
		<b>10 850.00 €</b>			<b>10 850.00 €</b>

Le Conseil d'Administration, oui l'exposé de la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- VALIDE la décision modificative 1-2022 du budget SAAD ;
- AUTORISE le Président à engager les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.

Acte rendu exécutoire après :  
- publication

le 19/09/2022

- transmission à la préfecture,

accusé réception

le 19/09/2022

Le Président

Pour le Président

La Vice-Présidente déléguée

Marie NAUDIN

Fait et délibéré au siège du CIAS Haut Val de Sèvre, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour le Président

La Vice-Présidente déléguée

Pour copie conforme.

Marie NAUDIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Du jeudi 15 septembre 2022



L'an deux mil vingt-deux le quinze septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 9 septembre 2022, se sont assemblés, en session ordinaire, dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGE, Frédéric BOURGET, Bernard COMTE, Laetitia HAMOT, Nathalie PETRAULT, Jean-François RENOUX, Marie- Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOUIN, Jean-Luc BARBIER, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Yolande VIELLARD

Excusés et absents : Daniel JOLLIT, Président, Régis BILLEROT, Céline RIVOLET, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX, Evelyne PASSEBON, Hélène SAINT LARY

Pouvoirs : Daniel JOLLIT, Président donne pouvoir à Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Christian HERAUD donne pouvoir à Laetitia HAMOT

Secrétaire de séance : Laetitia HAMOT



**Délibération N° 19 – 09- 2022**

**CIAS HAUT VAL DE SEVRE- CIAS- ANNULLATION DE LA DELIBERATION 13-06-2022 – ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023**

Madame la Vice-Présidente expose au Conseil d'Administration que le CIAS ne peut adopter la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er Janvier 2023 comme prévu sur la délibération n° 13-06-22.

Au vu du montant élevé du devis lors du passage à la M57, le CIAS – budget principal et la RAQPA – budget annexe maintiendront la nomenclature M14 au 1er janvier 2023, ainsi le CIAS fait le choix de passer à la M57 avec la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre au 1er janvier 2024 afin de minimiser les coûts de mise à jour du logiciel de comptabilité.

**Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE**

- **AUTORISE le CIAS et la RAQPA à maintenir la nomenclature M14 pour l'année 2023 ;**
- **AUTORISE le Président à engager les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.**

Fait et délibéré au siège du CIAS Haut Val de Sèvre, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures  
Pour le Président  
Pour copie conforme, La Vice-Présidente déléguée

Acte rendu exécutoire après :  
- publication

le 19/09/2022  
- transmission à la préfecture,  
accusé réception,  
le 19/09/2022  
Le Président

Pour le Président

La Vice-Présidente déléguée

  
Marie NAUDIN

  
Marie NAUDIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du jeudi 15 septembre 2022



L'an deux mil vingt-deux le quinze septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 9 septembre 2022, se sont rassemblés, en session ordinaire, dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGE, Frédéric BOURGET, Bernard COMTE, Laetitia HAMOT, Nathalie PETRAULT, Jean-François RENOUX, Marie- Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOUIN, Jean-Luc BARBIER, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Yolande VIELLARD

Excusés et absents : Daniel JOLLIT, Président, Régis BILLEROT, Céline RIVOLET, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX, Evelyne PASSEBON, Hélène SAINT LARY

Pouvoirs : Daniel JOLLIT, Président donne pouvoir à Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Christian HERAUD donne pouvoir à Laetitia HAMOT

Secrétaire de séance : Laetitia HAMOT



**Délibération N° 20 – 09- 2022**

**CIAS HAUT VAL DE SEVRE- CIAS- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Madame la Vice-Présidente expose,

La commission d'attribution des subventions aux associations, créée par délibération du Conseil d'Administration en date du 16 juin 2022, s'est réunie mardi 6 septembre 2022 afin d'étudier les demandes adressées durant le premier semestre 2022.

Au regard du règlement d'attribution des subventions et suite à l'analyse des demandes, les membres de la commission proposent d'attribuer 18 235€ de subventions, selon la répartition suivante :

Association	Activités	Demande 2022	Décision de la commission
Appui&Vous79	Subvention de fonctionnement : CLIC Haut Val de Sèvre - Accueil/écoute/orientation et actions de prévention à destination des séniors	5.000€	3.500€
Mot à Mot	Subvention de fonctionnement : Lutte contre l'illettrisme (Achat d'un ordinateur et d'un téléphone)	1.120€	1.120€
Mot à Mot	Subvention de projet : création d'un atelier de révision	1.590€	1.590€
Mot à Mot	Subvention de projet : Financement d'un coordinateur	12.000€	0€
Aide en Créchois	Subvention de fonctionnement : Jardin d'insertion	3.600€	3.600€
Aide en Créchois	Subvention de projet : Rénovation d'un mobil-home pour créer un espace de bureau et un espace d'accueil	750€	750€
Accueil et solidarité	Subvention de fonctionnement : Activités de lien social / distribution alimentaire pour les migrants accueillis au PRAHDA	1.500€	1.500€

Les Amis du Cambouis	Subvention de fonctionnement / convention : Garage solidaire, animation territoriale sur la mobilité	5.000€	5.000€
Les Amis des Fauvettes	Subvention de fonctionnement : Association en faveur des résidents de l'EPHAD Les Rives de Sèvre	1.175€	1.175€
Les Amis des Fauvettes	Subvention Projet : Création d'une épicerie solidaire pour les aînés de La Crèche	4.000€	0€
TOTAL		37.235€	18.235€

Accusé de réception en préfecture  
079-200002244-2022-09-18-20-09-2022-DE  
Date de télétransmission : 19/09/2022  
Date de réception préfecture : 19/09/2022

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- VALIDE la répartition des subventions aux associations telle que présentée ci-dessus ;
- AUTORISE le Président à engager les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.

Fait et délibéré au siège du CIAS Haut Val de Sèvre, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Pour le Président  
La Vice-Présidente déléguée



Marie NAUDIN

Acte rendu exécutoire après .  
- publication le 19/09/22.

- transmission à la préfecture,  
accusé réception  
le 19/09/22.

Le Président,  
Pour le Président,  
La Vice-Présidente déléguée



Marie NAUDIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Du jeudi 15 septembre 2022



L'an deux mil vingt-deux le quinze septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 9 septembre 2022, se sont assemblés, en session ordinaire, dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGE, Frédéric BOURGET, Bernard COMTE, Laetitia HAMOT, Nathalie PETRAULT, Jean-François RENOUX, Marie- Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOUIN, Jean-Luc BARBIER, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Yolande VIELLARD

Excusés et absents : Daniel JOLLIT, Président, Régis BILLEROT, Céline RIVOLET, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX, Evelyne PASSEBON, Hélène SAINT LARY

Pouvoirs : Daniel JOLLIT, Président donne pouvoir à Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Christian HERAUD donne pouvoir à Laetitia HAMOT

Secrétaire de séance : Laetitia HAMOT



**Délibération N° 21 – 09- 2022**

**CIAS HAUT VAL DE SEVRE- CIAS- CESSION D'UN VEHICULE**

Madame la Vice-Présidente expose,

Depuis 2003, l'EHPAD de La Crèche dispose d'un véhicule de service Renault Scénic, immatriculé 3390TS79, appartenant au CIAS.

En date du 15 Juillet 2022, un dépôt de plainte a été fait auprès de la gendarmerie de Saint Maixent L'Ecole suite à la dégradation du véhicule.

Compte tenu du coût de réparation du véhicule et de son état général (mise en circulation en 2002), il est proposé au Conseil d'Administration, de céder le véhicule à titre gratuit et en l'état à un acquéreur ayant manifesté son intérêt.

**Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE**

- **AUTORISE** la cession du véhicule Renault Scénic immatriculé 3390 TS 79 ;
- **AUTORISE** le Président à engager les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.

Acte rendu exécutoire après  
- publication

le 19.09.2022  
- transmission à la préfecture.

accusé réception  
le 19.09.2022

Le Président

Pour le Président

La Vice-Présidente déléguée




Marie NAUDIN

Fait et délibéré au siège du CIAS Haut Val de Sèvre, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Pour le Président  
La Vice-Présidente déléguée



Marie NAUDIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du jeudi 15 septembre 2022



L'an deux mil vingt-deux le quinze septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 9 septembre 2022, se sont assemblés, en session ordinaire, dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGÉ, Frédéric BOURGET, Bernard COMTE, Laetitia HAMOT, Nathalie PETRAULT, Jean-François RENOUX, Marie- Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOUIN, Jean-Luc BARBIER, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Yolande VIELLARD

Excusés et absents : Daniel JOLLIT, Président, Régis BILLEROT, Céline RIVOLET, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX, Evelyne PASSEBON, Hélène SAINT LARY

Pouvoirs : Daniel JOLLIT, Président donne pouvoir à Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Christian HERAUD donne pouvoir à Laetitia HAMOT

Secrétaire de séance : Laetitia HAMOT



**Délibération N° 22 – 09– 2022**

**CIAS HAUT VAL DE SEVRE- CIAS- DESIGNATION DU REPRESENTANT DU CIAS DANS LE SUIVI D'UNE PROCEDURE D'EXPULSION**

Madame la Vice-Présidente expose la situation d'un locataire d'un logement ALT géré par le CIAS. Ce dernier n'a jamais payé l'indemnité d'occupation et occupe le logement sans droit ni titre depuis le 1<sup>er</sup> février 2022.

Madame la Vice-Présidente demande au conseil d'administration de l'autoriser, elle ou le Président à représenter le CIAS dans cette affaire et à donner mandat au cabinet Montaigne Avocats, 13 rue du Général Largeau à Niort, pour représenter le CIAS en justice et agir pour le nom et au compte du CIAS pour l'expulsion des locataires.

La délibération doit être prise, soit avant que l'action en justice soit introduite, soit entre cette introduction et la fin de l'instruction. En tout état de cause, elle doit intervenir avant le jugement. Le Président peut en effet, à titre conservatoire, introduire l'action avant d'y être autorisé par le conseil d'administration, pourvu qu'une délibération régularise à posteriori la situation.

**Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE**

- **AUTORISE le Président ou la Vice-Présidente à représenter le CIAS Haut Val de Sèvre dans ce dossier et à mandater le cabinet Montagne Avocats pour représenter le CIAS Haut Val de Sèvre en justice ;**
- **AUTORISE le Président à engager les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.**

Acte rendu exécutoire après  
- publication

le 19/09/2022  
- transmission à la préfecture,  
accusé réception  
le 19/09/2022

Le Président  
La Vice-Présidente déléguée

  
Marie NAUDIN

Fait et délibéré au siège du CIAS Haut Val de Sèvre, les jours, mois et an que dessus.

Pour le Président  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme.

  
Marie NAUDIN